

Compte-rendu du Bureau Permanent réuni le
Lundi 23 Mars 2009

=====

1/Rapport d'Activité : la collecte des publications et communications fut faite par Bernard. Maryse pour l'aspect financier a agrégé les contrats, peu nombreux en 2008.

2/Rattachement au CREGOR : cas de Pierre Chaudat (ORHA). Le PR. Nikitin (Orléans, LARGOR) s'étonne que P. Chaudat signe au CREGOR alors qu'il est rattaché à Chateauroux. Il devrait signer à Orléans. Mais, il ne va jamais au LARGOR, ce dont Marc Nikitin semble s'être aperçu tardivement alors que P. Chaudat est nommé depuis 2007. Il vient au CREGOR, co-publie ici, et il veut revenir à Montpellier. La position du Pr. Briole est : que Pierre Chaudat doit faire comme il veut.

Des cas similaires sont connus: Sylvie Gerbaix, Roxana Ologeanu, Fabienne Villeseque et Pamela Baillette qui ont un poste de MCF en dehors de l'Université. Au besoin ces cas seront revus lors du prochain quadriennal.

3/Lors de la réunion des doctorants, qui a eu lieu ce même jour, le problème de mise à jour du site a été soulevé. Il faudrait élaborer une solution consistant en la mise en place d'un correspondant informatique dans chaque équipe d'accueil pour rapporter les problèmes et jouer un rôle de médiation.

Par ailleurs, un comité composé de Céline Averseng, Bernard Fallery, Michael Kaesner et peut être Mathieu Deremeaux, informaticien IAE, pourrait réfléchir à l'évolution de l'informatique pour la recherche. Un cahier de remarques informatique pourrait être ouvert.

Le problème des licences et de l'organisation informatique du laboratoire reste en effet entier. Par exemple, les clefs N-vivo sont chez les uns et les autres. Donc il pourrait y avoir un problème dans la mise en place d'un système de clefs même si c'est potentiellement moins coûteux.

Toutes ces questions seront mises à l'ordre du jour du 22 avril à 17h.

4/ Reports budgétaires : une somme de 10 000 € (BQR) correspondant au paiement de la documentation EBSCO n'a pas été utilisée. Pour justifier le report sur budget 2009, une solution légitime consiste à invoquer le motif suivant : « retard de facturation ».

Le Pr. Fallery a soulevé deux problèmes:

- Le tableau de bord de l'Université fait apparaître pour le CREGOR la lettre C. Or dans cette université il faut être A ou A+. On mélange ainsi les laboratoires CNRS et les autres laboratoires qui n'ont pas été réellement évalués. Le classement C correspond à un partage purement financier des montants accordés aux équipes d'accueil en 2006.
- Le fonctionnement du pôle SHS n'est pas comparable à celui du pôle MIPS. En MIPS, la constitution des listes fait l'objet de réunion car elle conditionne l'avenir pour les nominations sur les postes. Qui constitue les listes pour chaque poste en SHS ?

5/ Concernant le poste de PR. IAE, un financier est candidat à la mutation. De plus à l'agrégation externe il y a deux financiers admissibles.

Poste 46.3: aucun ici alors qu'ils en ont eu trois à Rennes!!! (Rennes 1, Rennes 2 et Vannes). C'est sans doute le résultat d'un travail de lobbying entre président d'université, présidente du CNU et président du jury d'agrégation.

6/ Pour le prochain quadriennal la préparation des réhabilitations devra en principe s'opérer selon une logique unitaire de site. Au minimum, il faudra viser des cohabilitations inter-universités.